

THE  
**QUEBEC  
 GAZETTE.**

NUM. 1291.

LA  
**GAZETTE  
 DE  
 QUEBEC.**



THURSDAY, MAY 6, 1790.

J E U D I, le 6 MAI, 1790.

QUEBEC, May 6.

THE CLERGY OF THE CITY OF QUEBEC, TO THE PUBLIC.



O manifest our subordination, and pay that homage to truth which is due to it, thro' the channel of the Public Gazette, the same thro' which the Bishop of Capia, has rashly advanced, that his reflections on our worthy Bishop are these of his Clergy, we protest that we do not approve such reflections; on the contrary, we reject them as seeds of division.

These are the mildest terms in which we can disclaim the publication of the Bishop of Capia inserted in the Quebec Gazette of the 29th of April ult. and all these which may in future appear of the same nature.

We are convinced that these are the sentiments of the greater part of the Clergy of this Diocese, and of the more respectable Citizens both of Quebec and Montreal: we flatter ourselves that they will approve but these last lines of that *the Clergy love and respect you, the Citizens look on you as one of the most distinguished of Canada.*

MGR. FRIAND, BISHOP OF QUEBEC, TO THE CLERGY.

WE approve your sentiment, our best beloved Brethren, and you give me comfort in the excess of our sorrows.

QUEBEC, le 6 Mai 1790. J. O. L. formerly Bishop of Quebec.

MR. NEILSON,

PRAY insert in your next issue, the enclosed paper, which was published in 1763, by the Royal Agricultural Society at Rouen in France.

It may shew to those who have doubts as to the Policy of abolishing Parochial Festivals, that the enlightened Nations of Europe, professing the Roman Catholic Religion, have long considered Holy-days as hurtful to the interest of any Country, checking industry, and destructive of the morals and health of the lower classes of the people. This remark is peculiarly applicable to Canada for our Parochial Festivals, but too often exhibit scenes of riot and debauchery.

The number of Holy-days has been retrenched in Italy, in France, in Spain, and in Germany, and the solemnization of those that remain, has been transferred to Sundays.

May not the Agricultural Society of this Province flatter themselves, that the Bishop of Quebec, one of their Members, is inclined to follow the example of that illustrious Member of the Roman Society, Monsieur le Cardinal de Tavannes, then Arch Bishop, in removing every obstacle to the advancement of Agriculture in his Diocese, as far as his power or influence could reach? His first project was the suppression of a certain number of Fêtes.

A SUBSCRIBER to the Agricultural Society.

MEMORIAL ON FESTIVALS.

HOLY-DAYS, when too numerous, have been considered in rural economies as equally hurtful to Agriculture, to Industry, and the State.

The celebration of Festivals prevents improvements in the culture of the earth, every labour relative thereto concerns the subsistence of the citizens, and requires no less attention than the harvest itself. The husbandman can only expect plenty in proportion to the extent of his labours, and as he seizes the opportunity of doing every thing in its proper season. If the rains have prepared his lands for plowing he ought not to wait till to-morrow; in the different seed seasons, the unsettled state of the weather requires that he sow without loss of time; in husbandry when a favourable opportunity has been neglected it seldom returns with the same advantage, and the loss of a day may influence the produce of a year.

Festivals frequently cut off the subsistence of whole families living by their daily labour, who are cauted to groan under a forced repose which leaves them in the most afflicting penury. In the towns, on the eve of a number of Holy-days, unhappy mercenaries feign fevers and other diseases to procure admittance into Hospitals to find that subsistence whereof they would have been deprived during these days of inactivity, and screen themselves from the shame of begging like many of their fellows. When the festivals are over, they quit the Hospitals and return to their occupations. The distribution of alms to the bashful poor in town churches, is generally in proportion to the number of Holy-days in the week. These anecdotes of human misery are melancholy and affecting proofs that festivals reduce the lower class of the people to the meanest indigence.

But these are not the only evils resulting from Holy-days: The idleness accompanying them furnishes the labourer with opportunities of expence, either in taverns or village assemblies, which reduce his circumstances, and often hurry him into debauchery. The multitude are insensible to the approaching miseries of want, and spend those days devoted to religious exercises in pleasures which absorb the profits of preceding days destined for the subsistence of whole families, and their pleasures soon degenerate into the most blameable excess. On the contrary, a person usefully employed thinks seldom of vice, innocence is the companion of industry, as idleness is the parent of vice.

\* The Bishop of Angoulême, upon the representation of the Agricultural Society of Limoges, in 1762, suppressed nine fêtes in his Diocese.

QUEBEC, 6 Mai.

LE CLERGE' DE LA VILLE DE QUEBEC AU PUBLIC.



OUR manifester notre esprit de subordination, et rendre à la verité l'hommage qui lui est dû, nous nous servons de la voye du papier public; la même qu'a employée l'Evêque de Capse, pour avancer témérairement que ses réflexions contre notre digne Evêque, sont aussi celles de son Clergé. Nous protestons hautement que nous n'approuvons point de pareilles réflexions; nous les rejettons au contraire, et les regardons comme des semences de division.

Ce sont là les expressions les plus moderées, dont nous puissions nous servir pour défavouer l'écrit de l'Evêque de Capse, inséré dans la Gazette de Québec du 29me. Avril dernier, et ceux qui pourroient paroître dans le même goût.

Nous sommes persuadés que ces sentimens sont aussi ceux de la plus grande partie du Clergé de ce diocèse, et de la plus saine partie des citoyens tant de Québec que de Montréal: et nous nous flattons qu'ils n'approuvent de toute la lettre que ces dernieres lignes: *Votre Clergé vous aime, et vous respecte, les citoyens vous regardent comme un des plus dignes pasteurs du Canada.*

- |                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Gravé, Vicaire-Général.               | J. Bte. Dubord, Ptre. Vicaire.       |
| Aug: D: Hubert, Ptre. Curé de Québec. | De Sabrevois, Vicaire.               |
| Bedard, Ptre. Procureur du Semre.     | P. Robitaille, Ptre.                 |
| Lahaille, Prêtre,                     | Etienne Thom. de Villeneuve Girault, |
| Robert, Ptre.                         | Supérieur des Jésuites.              |
| Joseph Octave Pleffis, Ptre.          | Casot, Jésuite,                      |
| J. B. Bedard, Ptre.                   | F. Felix Bery, Comre. Provincial     |
| Boissonault, Ptre.                    | des Récollets.                       |

MONSIEUR BRIAND, ANCIEN EVEQUE AU CLERGE'.

NOUS approuvons vos sentimens, nos très cheres Freres, et vous nous consolés dans l'exces de nos douleurs.

Québec, le 3 Mai, 1790. † J: OL: Ancien Evêque de Québec.

MR. NEILSON,

INSEREZ, je vous prie, dans votre prochaine Gazette le mémoire ci-inclus, qui fut publié en 1763 par la Société Royale d'Agriculture de Rouen en France.

Ce mémoire peut faire voir à ceux qui pourroient avoir des doutes touchant la politique d'abolir les Fêtes de Paroisses, que les nations éclairées de l'Europe, qui professent la Religion Catholique Romaine, ont depuis longtems regardé les Fêtes comme nuisibles aux intérêts de tous les païs, mettant des entraves à l'industrie, et détruisant les mœurs et la santé de la basse classe du peuple. Cette remarque est particulièrement applicable au Canada, car nos Fêtes de paroisses, ne présentent que trop souvent des spectacles de débauche.

Le nombre de Fêtes a été diminué en Italie, en France, en Espagne, et en Allemagne, et la solemnization de celles qui restent a été transférée aux Dimanches.

La Société d'Agriculture de cette Province ne peut-elle pas se flatter, que l'Evêque de Québec, qui est un de ses Membres suivra l'exemple de cet illustre membre de la Société de Rouen Mr. le Cardinal de Tavannes, Archevêque, en levant tous les obstacles qui s'opposent à l'avancement de l'Agriculture dans son Diocèse, autant qu'il a été en son pouvoir ou qu'il a dépendu de son influence. Son premier projet a été la suppression d'un certain nombre de Fêtes.—UN SOUSCRIPTEUR à la Société d'Agriculture.

MEMOIRE SUR LES FETES.

NO S observateurs économiques ont remarqué que les fêtes trop nombreuses sont également préjudiciables à l'agriculture, à l'industrie, à l'état.

Leur observation est un obstacle à l'amélioration des terres. Tous les travaux relatifs à leur culture intéressent la vie des citoyens; ils doivent être considérés comme la récolte même. Le cultivateur ne peut espérer d'abondance qu'autant qu'il les multiplie, et qu'il saisit le moment convenable à chaque procédé. Si la pluie a mis son champ en état de recevoir le labour, il ne doit point attendre au lendemain: dans les diverses saisons des semailles, la disposition du temps, toujours variable, exige qu'il seme sans délai; lorsqu'en agriculture on n'a pas su profiter d'un jour favorable, rarement il se représente avec les mêmes avantages, et ce jour perdu influe sur le produit d'une année.

Les fêtes retranchent souvent le pain à toute une famille qui ne vit que de son travail journalier, et la font gémir d'un repos forcé qui la met dans la plus affreuse disette: il arrive dans les villes que des malheureux mercenaires se donnent par artifice, la fièvre, ou quelque autre maladie, la veille d'une suite de plusieurs fêtes, pour se faire ouvrir les portes d'un hôpital, y trouver la subsistance dont ils auroient manqué pendant ces jours d'inaction, et éviter la honte de mendier, à l'exemple d'un grand nombre de leurs semblables. Le lendemain de ces fêtes, ils sortent de l'hôpital et retournent à leur travail. Les distributions d'aumônes qui se font dans les paroisses des villes aux pauvres honteux, sont ordinairement proportionnées au nombre de fêtes qui se

\* L'Evêque d'Angoulême, sur les représentations de la Société d'Agriculture de Limoges en 1762, supprima neuf fêtes dans son Diocèse.

What number of artists and tradesmen of all sorts are incapable of resuming their work the day after a festival? Thus two days are lost for them and their families instead of one, and the general amount of industry in the kingdom suffers in the same proportion. In the towns especially, there are too many proofs of the truth of this assertion. The Hospitals are filled with poor and diseased objects, who would never have entered there but thro' the excesses they were guilty of.

A learned calculator has estimated the loss of work occasioned by each Holy-day, to be at least 5d. for every person living by his industry, great and small, and 2½d. of extraordinary expences brought on him by these days of inaction, in all 7½d. per head: Now, supposing only sixteen Holy-days yearly; and on working days, which might be transferred to Sundays; each labouring individual would suffer an annual loss of twelve livres. The kingdom is thought to contain between eighteen and twenty millions of souls, let eight millions only of this number be supposed to live by their industry, it would constitute a loss of no less than ninety-six millions of livres to the nation. The product of this estimate is immense, nevertheless, it may be greatly augmented, every thing being rated at the lowest computation.

Holy-days interrupt the internal administration of government in all its branches. The public offices are shut, the customs cease to be collected, judicial procedure and classical studies are suspended, the town and country markets and fairs are deranged. And the whole chain of public order is broke.

While the number of festivals are not repressed in France, can she ever expect to recover that necessary political parity in agriculture, industry and commerce, in which she is so inferior to England and other Protestant countries? From the loss of industry caused by Holy-days and its influence on commerce, which is the promoter of, and stamps a value on the two others, there result fatal consequences which deserve to be exposed.

A workman's daily labour ought to bear his expence, but a festival deprives him of this subsidy, and obliges him to live on the profit of the preceding days, it is a sort of tax imposed by idleness on industry, the workman must necessarily raise the price of his labour in proportion to that contribution which is not restrained to his subsistence alone, but extends to his house-rent, private expences, to his share in supporting the charges of the state, and to the maintenance of his family. Necessity requires he should provide for all these wants even tho' afflicted with sickness.

A soldier lives on 2½d. per day, because he is paid every day in the year, sick or in health, without exception of Sundays or Holy-days, because he is lodged, furnished, warmed and clothed at the expence of the state; a workman is obliged to supply all the necessaries of life from his daily labour, he gains nothing while sick, receives no pay for Sundays and Holy-days, consequently cannot subsist on less than thrice the pay of a soldier.

These circumstances will easily shew that French commodities are always burdened with the extra-expence of Holy-days, supposing two articles of the same kind both for Spanish consumption, the one manufactured in England, and the other in France, the Englishman who observes no festivals, but works six days in the week, will furnish the Spaniard for ten livres what the Frenchman cannot give for less than twelve; whence it may naturally be inferred, that Spain will purchase every article of commerce manufactured in England preferably to those of France, merely because these days of inaction over-rate the value of every commodity.

It is no longer to be wondered at, that the nations of Europe, who are our rivals, should lay hold of this opportunity of extending their commerce thro' every quarter of the world, to the prejudice of France, and it is common to hear these people say they are certain of maintaining that advantage over us while we keep Holy-days.

Such is the picture of commerce faithfully delineated, such are the principles and gradations of national competition, only unfavourable to France, with respect to other European Powers, by the indolence in which her inhabitants spend the twelfth part of the year. In the villages of Switzerland, half Protestant and half Catholic, it has been remarked, that the Protestants were by far the most opulent: To what cause can it be ascribed, if not to the balance of labour and industry on their side?

Thus commerce and agriculture would be greatly benefited by the reduction of the numerous Holy-days throughout every diocese in the kingdom, excepting such as are of a solemn nature, which might be transferred to Sundays. The people would doubtless be with difficulty reconciled thereto much less from motives of piety than from their propensity to laziness, but they would be led to follow the example of the people of understanding, and soon learn better to discern their real interests.

All the artists, and even many tradesmen of Paris work on the Holy-days in the inside of their houses. That portion then of the citizens has already anticipated the suppression of Holy-days. Is there not every reason to believe that the rest of the nation would be easily induced to follow the same example? And would it not be more becoming that the Church should authorize labours already practized contrary to the laws it hath established?

The abolition of pilgrimages to divers places of devotion, &c. is no less necessary, being equally hurtful to agriculture and the morals of the country inhabitants; it is true, they are not authorized; but they are tolerated, and they ought to be severely prohibited.

What happy advantages these useful changes might produce to every subject of the state! They would furnish a supply of time to the husbandman, and cultivation to the earth, subsistence to the indigent, manufactures to commerce, wealth to the state, and diminish in the same proportion vice and the corruption of manners.

Sophists have vainly attempted to make it appear that the consumption in superfluities of dress, &c. is of equal profit to the state and counterbalances the loss of daily labour, this is a mere chimera; the true wealth of any state consists in its real means and natural resources, whatever is productive of luxury or intemperance is but a deceiving and unsettled riches.

It will perhaps be objected, that the *Ferme des Aides* would suffer greatly by the suppression of festivals and pilgrimages owing to the extraordinary consumption of liquors caused by these days of idleness, and therefore would have good reason to oppose it, this objection, specious on the first view, on examination falls of itself. Let it only be considered that the labourer who squanders at the tavern consumes so much less at home, there is no labour but is beneficial to the state, so that the industry of the whole nation during these days of idleness would furnish revenues of other kinds; and there are such sorts of manufactures and daily labour as by the circulation of commerce would produce three or four times more revenue than the *Ferme des Aides* could lose for want of the labourer's consumption.

In Spain Holy-days were still more numerous than in France, Government law the necessity of diminishing their number, the Clergy lent their aid, the nation accustomed itself thereto and no longer murmur. The Spa-

trouvent dans la semaine. Ces anecdotes de la misere humaine sont de tristes et sensibles preuves que les fetes reduisent le bas peuple à la plus étroite necessite.

Mais ce n'est pas là le seul inconvenient qui résulte des fetes: le repos qui les accompagne offre au journalier des occasions de depense, soit dans les cabarets, soit dans les assemblées de village, qui le malade le plus en plus, et l'entraîne souvent dans la debauche; le peuple ne prévoit jamais les malheurs de la misere, il emploie ces jours dus aux exercices de la Religion à des plaisirs qui aborbent le gain des jours précédens, destiné à l'entretien d'une famille entiere, et ces plaisirs dégènerent bientôt en condamnables excès. Au contraire, l'homme utilement occupé penne rarement au mal, l'innocence est la compagne du travail, comme le vice est le fils de loisir, etc.

Combien d'artisans et d'ouvriers de toute espee ne se trouvent-ils pas hors d'état de reprendre leur travail le lendemain d'une fête? Alors ce sont deux jours perdus au lieu d'un pour eux et leur famille, et la somme générale de la main d'œuvre du Royaume se trouve diminuée d'autant. Dans les villes, surtout, l'on ne voit que trop d'exemples de ce que j'avance. Les hôpitaux y sont remplis de pauvres et de malades qui n'y seroient jamais entrés sans ces excès auxquels ils se sont livrés.

Un sçavant calculateur a évalué la perte du travail, que chaque fête occasionne, au moins à dix sols, du fort au faible, par personne qui vit de son industrie, et à cinq sols la depense extraordinaire où ce jour de repos l'entraîne, ce qui fait quinze sols par tête: or en supposant seulement seize fetes par an, placées aux jours ouvrables, et qui pourroient être remises aux Dimanches; ce sera douze livres de perte annuelle pour chaque travailleur. On compte dix-huit à vingt millions d'âmes dans le Royaume; quand sur ce nombre on ne supposeroit que huit millions de travailleurs, ce seroit déjà une perte de quatre-vingt-seize millions de livres pour la nation; le produit de ce calcul est immense; cependant il peut l'être d'avantage, les choses étant estimées au plus bas.

Les fetes interrompent l'administration intérieure de l'Etat dans toutes ses parties. Les bureaux sont fermés, les Douanes cessent, les affaires juridiques et les études classiques sont suspendues, les foires et marchés des villes et des campagnes sont dérangés. Tout l'ordre public en souffre.

Tant que le nombre des fetes ne sera pas diminué en France, est-il à présumer qu'elle puisse recouvrer cette parité si nécessaire, d'agriculture, d'industrie et de commerce qu'elle a perdue vis à-vis des Anglois et des autres nations Protestantes? De la perte du travail opérée par les fetes, et de son influence sur le commerce qui sert de débouché et donne la valeur aux d'eux autres, il résulte des effets fâcheux qui méritent d'être exposés.

Le travail d'un jour doit payer la depense journaliere de l'ouvrier; mais une fête le prive de ce salaire quotidien; conséquemment il est forcé de prendre la depense de ce jour de fête sur le produit de ceux qui l'ont précédé. C'est une sorte de contribution que les jours de repos imposent aux jours du travail; il faut donc que l'ouvrier augmentent le prix de ses ouvrages proportionnément à cette contribution qui ne se borne pas à sa nourriture; elle s'étend encore au loyer de sa maison, à ses entretiens personnels, aux charges de l'état dont il est obligé de supporter une portion, à la subsistance et l'entretien de sa femme et de ses enfans. Il doit pourvoir à toutes ces choses même où la maladie l'empêcheroit de gagner.

Un soldat vit avec cinq sols, parce qu'il est payé tous les jours de l'année sain ou malade, sans distinction des Dimanches et des fetes: parce qu'il est logé, meublé, chauffé et habillé aux dépens de l'état. Un journalier est forcé de tirer de son travail tous les besoins de la vie, il n'est pas payé les Dimanches et Fetes: conséquemment il ne peut vivre qu'avec le triple.

Il est aisé de concevoir par ces détails que les matieres œuvrées en France sont toujours chargées de la depense des jours de Fête, que si l'on met en concurrence deux ouvrages de même sorte que nous supposons être destinés à la consommation des Espagnols, dont l'un aura été fabriqué en Angleterre, et l'autre en France; l'Anglois qui n'observe point de fetes, et qui travaille six jours de chaque semaine, livrera à l'Espagnol pour dix livres ce que le François ne pourra lui donner que pour douze; delà l'on doit conclure que les Espagnols acheteront tous les objets de commerce fabriqué en Angleterre, par préférence à ceux qui sont travaillés en France, par la seule cause que la depense des jours d'inaction surcharge la valeur de ces derniers.

Il seroit facile de justifier que les nations de l'Europe qui sont nos rivales, étendent, par cette raison, diverses branches de commerce dans toutes les parties du monde au préjudice des François; il est ordinaire d'entendre dire à ces peuples qu'ils sont certains de conserver cet avantage sur nous, tant que nous observerons les jours de fête.

Tel est le fidel tableau du commerce, tels sont les principes et la marche de la concurrence entre les nations: elle n'est défavorable à la France, vis-à-vis des autres puissances de l'Europe, que par l'inaction dans laquelle elle passe la douzieme partie de l'année. L'on remarqué dans les villages de la Suisse, moitié Protestans, moitié Catholiques, que la partie Protestante étoit beaucoup plus riche que l'autre. Quelle en peut être la cause, si ce n'est la différence de la somme du travail et de l'industrie?

Ce seroit donc un grand bien pour l'Agriculture et le commerce que le nombre des Fetes fut réduit dans tous les Diocèses du Royaume aux fetes solennelles, et que toutes les autres fussent transférées aux Dimanches: le peuple, sans doute, ne s'y soumettroit qu'avec peine, et ce seroit bien moins par des motifs de piété que par son penchant à la paresse; mais les gens sages l'y accoutumeroit insensiblement par leur exemple, et lui apprendroient enfin à mieux connoître ses vrais intérêts.

Tous les artistes, et même beaucoup d'artisans de Paris travaillent les jours de fête dans l'intérieur de leurs maisons; cette portion de citoyens a donc préveu d'elle-même la suppression des fetes. N'est ce pas une forte presumption que les autres parties de la nation seroient aisément disposées à s'y conformer? Et ne seroit-il pas plus convenable que l'église autorisât des travaux qui se font déjà contre l'observance des loix qu'elle a prescrites?

La suppression des pèlerinages ne seroit pas moins nécessaire, ils sont aussi préjudiciables que les fetes à l'agriculture, et aux mœurs des habitans de la campagne; ils ne sont pas autorisés; il est vrai: mais ils sont tolérés; ils devroient être sévèrement défendus.

Que d'avantages ces utiles changemens ne procureroient-ils pas à tous les ordres de la nation! ils rendroient un supplément de temps au cultivateur et de culture à la terre, de subsistance à l'indigent, de matieres œuvrées au commerce, de richesses à l'état; et ils diminueroient dans la même proportion loisiveté, le vice et la corruption des mœurs.

En vain quelques Sophistes ont voulu persuader que la consommation qui se fait en superfluities, ajustemens, et denrées comestibles équivaloit pour le profit de l'état à la perte du travail journalier: ce n'est qu'une erreur séduisante; c'est la somme des biens réels et physiques, qui fait la vraie richesse d'un état; celle qui lui procure le luxe et l'intemperance ne peut être qu'une richesse fictive et peu solide.

niard on these days with his peculiar piety hears mass in the morning and afterwards begins his work. Italy, sanctioned by Pope Benoit XIV. all the hereditary territories of the House of Austria, the Catholic dominions of the King of Prussia, have all diminished the number of their Holy-days; the Catholic Armenians, able traders, have transferred them all to Sundays, reserving only four. Is not the example of so many nations a striking proof of our necessity to imitate them, shall we be the last to yield? And, shall Frenchmen be distinguished only by their obstinacy in adhering to customs so contrary to their interests.

Several Bishops of France have already diminished the number of Holy-days in their respective dioceses. M. Le Cardinal de Tavenne, late Archbishop of Rouen, had formed the useful project of suppressing a certain number in his diocese, his death unfortunately prevented its execution. M. De Rochefoucauld, his successor, bears a name to which the spirit of patriotism seems to be inseparably attached; his first act, after taking possession, was a sacrifice to agriculture; the society established in this Generality for the advancement of that precious art, has the satisfaction of numbering him among their members. They are acquainted with his zeal for the public good, they hope he will approve of their wishes and fulfil the intentions of his predecessor.

## MEMOIRE

SUR LA NECESSITE' DE SEMER LE BLE NOIR,

Et surtout exempt de la CARIE, communément appelé BLE NOIR.

Adresse à tous les Cultivateurs, surtout aux Habitans du District de Québec.

**A**VANT de vous exhorter à profiter des bonnes préparations ou lessi que la Société d'Agriculture a fait publier, permettez-moi de faire un avant-propos qui paroitra, je me flatte, analogue à mon sujet. Vous allez semer et peut-être bientôt. Vous vous flattez toujours d'une bonne récolte. Mais pour y parvenir prenez-vous bien toutes les précautions nécessaires. Faites vous des recherches, des échanges de grains. Y en a-t-il parmi vous qui en tirent quelques minots à quelques lieues de distance, et d'une terre inférieure à la leur, afin d'avoir une plus belle récolte? S'il y en a un qui changeant parmi vous, prennent-ils bien garde d'en recevoir d'autre où il y auroit presque autant de noir, et des graines de mauvaises herbes? On ne doit pas ignorer que toutes ces graines se conservent dans la terre, et le vent tôt ou tard, et surtout que le bled noir est une si grande peste, qu'elle tâche et gâte votre grain fin, si par mégarde, ou quel qu'autre circonstance, vous semez du bled moucheté, ou taché s'il est net, et sain, semez en avec confiance, et sursurez pourvu toute fois que vous ne le repandez pas sur des pieces ou autres endroits où y il ait eu des fumiers non consommés, et remplis de cette peste, fonnée par les balles et les pailles données aux animaux. C'est dans ces fumiers où se conservent si facilement ces poussières capables de tacher votre grain fin, si elles le rencontrent. Cette peste peut, suivant mon opinion, se conserver aussi dans la terre, comme toute autre graine, si on ne l'attaque, et on ne cherche pas à la détruire. Le labour ne peut pas tout enterrer, de manière à ne jamais reparoître aux semences, et herfages du printemps suivant. S'il n'en paroît pas certaines années, c'est probablement la gelée qui en détruit une partie moins couverte, lorsqu'elle est fréquente, et qu'elle précède la neige l'automne.

Ceux qui ont le bonheur d'avoir des récoltes de bled sain, et exempt de cette maladie, ont toujours le soin de confier à leurs terres des semences pures, ils ont éloigné de leurs champs, autant qu'ils ont pu, comme une peste véritable les suites inséparables du bled noir. A côté de ceux-ci, vous en voyez qui comme une infinité d'autres, récoltent un quart, et même une moitié de bled noir, quelle affreuse diminution pour eux, et leur famille! Quelle perte pour la patrie! Direz-vous là que c'est l'air, que ce sont les brouillards? Une terre voisine d'une autre est-elle sous un autre ciel? ne jouit-elle pas du même air? Vous conviendrez avec moi qu'il faut semer de beau bled pour en récolter de beau, c'estoit le proverbe de vos ancêtres suivez-le à la lettre. S'ils vous voyoient aujourd'hui semer du bled noir, de la felle-avoine, de l'ivraie, du renoué-marin, et tant d'autres graines de mauvaises herbes, du bled taché de noir surtout. Que diroient-ils? Ils vous adresseroient ces paroles avec justice. "Nous vous avons laissé des terres vierges, pour ainsi dire, et non empoisonnées de toutes ces pestes, et ces mauvaises graines qui sont si communes, et se propagent si aisément parmi vous. Vous en avez semé, et un très grand nombre. Le plus grand nombre même l'a peut-être fait, vous n'avez jamais pris, au moins généralement parlant, la moindre précaution pour vous en garantir. Avez-vous toujours eu le soin de prendre garde aux poches que vous empruntiez, et qui étoient impregnées de cette peste des champs? êtes vous bien sûrs de vous en être toujours garanti, lorsque vous reveniez du moulin avec vos propres poches. Vous y mettez ensuite du bled dans vos maisons, il n'en faut pas d'avantage pour vous donner du bled noir dont la poussière vole partout dans ce centre de toutes espèces de graines, et de tant de différentes qualités de bled. Vous savez que votre plus beau bled va être noirci, s'il est moulu immédiatement après du bled noir, que votre farine par la même raison sera noircie, si elle est blutée immédiatement après avoir blutée de la farine de bled noir. Ceci est suffisant pour vous convaincre de la nécessité qu'il y a à prendre garde à vos poches où vous mettez de cette poussière infecte et contagieuse par tant de manières, dans vos greniers, aux champs au tems de la moisson, aux moulins, comme nous vous avons dit, et à la grange par différentes voies. Avez-vous eu le soin de nettoyer votre batterie, lorsque vous en battez, nous disons cela à ceux qui n'en ont qu'une. Avez-vous nettoyé vos greniers, lorsqu'ils en avoient, les avez-vous lessivés?"

Avez-vous entassé de ce bled noir sur de beau grain, ou à côté, parce qu'en le remuant pour le battre, quand même vous le batteriez à part, vous pouvez communiquer la maladie? avez-vous pris garde à la qualité du bled de votre voisin qui semoit à côté de vous, et dont le vent vous apportoit des graines de son bled; et surtout de la poussière de ses bourses ou Gueffes qui auroit pu tacher votre grain fin, ou augmenter le mal, s'il ne l'étoit pas? Avez-vous eu la précaution de préparer les grains; et surtout les froments, à cause du bled noir, comme nos peres faisoient en France, lorsque nous sommes partis. Ils échauloient leur bled; ils le mettoient tremper dans le sel, ou la chaux, ils le remuoient comme il fut. détachoit par le moyen de ces sels cette poussière dangereuse si aisée à ôter de dessus le grain par de bonnes trempes. Enfin nos ancêtres qui avoient déjà du bled noir, ne se contentoient pas d'arroser un tas de bled, comme vous faites quelques fois avec de l'eau de chaux. Nous n'avons pas été si exactement dans le cas de les imiter dans ce pays où vous cultivez à nos places; nous semions sans des terres neuves du bled que nous avions le soin de tenir aussi net et aussi sain que nous l'avions dans nos premières semences. Nous labourions toujours l'automne assez avant pour détruire les racines des herbes sauvages qui auroient gêné notre culture, nous soffoyions bien, nous rigollions bien l'automne immédiatement après le labour, ou à mesure qu'il se faisoit. Nous ne manquions pas ordinairement de nettoyer le printemps les fossés, les rigoles et même de faire des saignées nouvelles lorsqu'il en falloit, et aux endroits qui en demandoient."

Mais vous répondrez à vos ancêtres, ou à moi, qui prend leur langage, s'ils revenoient pour un moment sur la terre. "Nos ancêtres n'étoient pas si exacts à faire tout ce que vous nous dites à leur place. Ils n'avoient pas besoin de prendre tant de peines, lorsque les desrichemens étoient faits. C'est vrai, je l'avoue."

Si leurs terres par conséquent n'étoient pas si difficiles à cultiver, apparemment qu'ils en avoient ôté et déraciné tout ce qui auroit pu gêner la culture. Ils ne profitoient pas, comme vous auroiez pu le faire en faisant cesser vous mêmes l'abandon des animaux, des avantages innis du parcage qui résulterent des bestiaux qui pâturoient et fiantoient sur la terre de chaque individu propriétaire. Leurs terres étoient neuves. Les établissements naissoient, la terre étoit dans tout son feu, la graisse n'étant pas usée le moins.

N'allez pas dire que vos champs sont usés actuellement. S'ils étoient usés, ils ne produiroient pas en si grande quantité tant de mauvaises herbes que vous laissez croître et mûrir. Si vous en ôtez la graisse, et la fertilité par des semences de bled toujours répétées, (quoiqu'en laissant reposer la piece), par une infinité de mauvaises herbes que vous laissez grainer, et taller à l'infini, par des labours trop superficiels qui ne font qu'égrainer la terre, ou mal entendu, en ne labourant pas assez avant, même dans la terre légère, lorsque vous êtes sûrs de trouver un lit de terre d'un autre grain pour mettre dessus, et par cet heureux mélange fertiliser vos terres. Comment pouvez-vous vous flatter d'une belle moisson? La distribution de vos planches trop larges, loin de donner du cours à l'eau, et de détruire les mauvaises herbes, comme elles devroient dans des terrains généralement aussi forts, et naturellement si humides par le non soffoyement, la laisse croître sur les bonnes plantes; qu'elle fait pourrir, comme en Mai 1758. — Parques donc vos pieces qui en ont le plus de besoin, et sachez que l'abandon que vous regardez avec un œil fort indifférent à être ici peut-être une des principales causes des disettes que nous avons, conjointement avec le bled noir. La disette de fourrage qui le rend si cher vient aussi de l'abandon puisqu'il ruine, déracine les bonnes herbes, et en met de mauvaises par les graines qu'il répand partout. Mais le voilà heureusement aboli. Profitez donc de la bonne intention qu'a eu le Gouvernement en l'abolissant. Parques vos terres encore une fois, closez les bien, et qu'on voye que vous avez à cœur les intérêts de vos familles, de votre patrie qui souffre, faites un généreux effort pour détruire par tant de manières différentes qui

L'on m'objectera peut-être encore que la ferme des aides perdroit beaucoup par la suppression des fêtes et des pèlerinages; parce que c'est pendant ces jours de repos que se fait la plus grande consommation des boissons; que par conséquent elle seroit bien fondée à s'y opposer: Cette objection spécieuse au premier aspect, tombe d'elle-même à l'examen. Que l'on réfléchisse seulement que le mercenaire qui dépense au cabaret, consume d'autant moins chez lui, qu'il n'est point de travail qui ne rende à l'état; que par cette raison, celui que seroit la nation pendant ces jours d'oisiveté, payeroit d'autres natures de Droits; enfin qu'il et telle espèce de main d'œuvre, ou d'industrie journalière, qui par la circulation du commerce, rendroit trois et quatre fois ce que la ferme des aides perdroit sur la consommation du mercenaire.

En Espagne, les fêtes étoient encore plus multipliées qu'en France. Le Gouvernement a senti la nécessité d'en diminuer le nombre, le Clergé s'y est prêté, la nation s'y est accoutumée, et n'en murmure plus; l'Espagnol, ces jours-là, par une petite piété qui lui est naturelle, entend la messe le matin, et se ensuite au travail. L'Italie, du consentement du Pape Benoit XIV, tous les pays héréditaires de la maison d'Autriche, les Etats Catholiques du Roi de Prusse ont diminué le nombre de leurs fêtes, les Arméniens Catholiques, habiles négocians, les ont toutes remises au Dimanche, excepté quatre qu'ils ont conservé. L'exemple de tant de nations n'est-il pas une invitation pressante pour la notre? Sera-t-elle la dernière à s'y rendre? et le François ne sera-t-il le constant que pour les usages qui lui sont préjudiciables?

Déjà plusieurs Evêques de France ont diminué le nombre des fêtes de leur Diocèse. Mr. le Cardinal de Tavenne, dernier Archevêque de Rouen, avoit formé l'utile projet d'en supprimer un certain nombre dans le sien. Malheureusement la mort l'a surpris avant qu'il ait pu l'exécuter. Mr. de la Rochefoucauld, son successeur, porte un nom auquel l'esprit de patriotisme semble être inséparablement attaché; son premier acte de possession a été un sacrifice à l'agriculture. La société établie dans cette généralité, pour l'avantage de cet art précieux, a la satisfaction de le posséder au nombre de ses Membres. Elle connoit son amour pour le bien public; elle espere qu'il approuvera les vœux, et qu'il remplira les intentions de son Prédecesseur.

vous viendront à l'idée, vos chardons, herbes St. Jean, oëilles sauvages, reveille-matin, veizerons, felles-avoines, &c. que vous laissez taller et grainer sur vos terres, ou que des voisins négligents vous donnent, ou augmentent, si vous n'êtes pas plus soigneux qu'eux, n'allez pas dire que les mauvaises herbes viennent d'elles mêmes. Ce sont leurs graines incombustibles portées par le vent; ce sont les longues racines et les nombreux jets que vous laissez croître et multiplier à l'infini qui ôtent la nourriture et la place dont le bon grain profiteroit. Si les graines de l'été et l'automne ne levent pas toujours au printemps suivant, c'est que la saison ne leur est pas favorable. Un printemps chaud est favorable au bon grain qui prend le dessus, et étouffe les mauvaises herbes qui l'auroient étouffé, ou affamé, si la saison étoit comme elle est souvent ici, froide et pluvieuse, ou seulement accompagnée de gros vents froids.

On ne se seroit autrefois en cette province des herbes saint Jean que par remèdes pour les hommes, et les animaux, elles étoient en petite quantité, aujourd'hui elles couvrent en partie des prairies, le dirai-je, des champs de grains. C'est sans doute le peu de soin qu'on a eu à les détruire, aussi bien que les charçons, et toute autre mauvaise herbe, qui a étendu toutes ces plantes là. Le bled noir s'est aussi propagé par la semence entachée de cette peste terrible, et par le peu d'attention qu'on a apporté en préparant les bleds des semences, ou plutôt généralement parlant par le manque total de préparations, ou de bonnes recettes bien éprouvées en ce climat. La société a pourvu au besoin du cultivateur placé dans la classe la plus nécessaire à l'état, elle a sans doute reconnu qu'il en étoit de la maladie du bled noir comme du mal de la Baie St. Paul en cette nouvelle colonie. Le bled noir est semblable en quelque façon à cette maladie redoutable et qui a été malheureusement trop commune. Une des principales branches, dès l'instant qu'elle s'est manifestée en Europe, a passé pour une maladie épidémique qu'avait occasionné la mauvaise constitution de l'air; tandis qu'aujourd'hui il est regardé comme très constant qu'elle ne se forme pas sans le principe virulent que fournit un sujet déjà infecté de la même maladie, et que ce principe une fois écarté, elle n'est jamais produite par aucun accident. Vous trouverez-vous même cette analogie que nous remarquons entre le mal de la Baie St. Paul, et la maladie du bled noir, si vous voyez un peu réfléchir. S'agit-il du mal de la Baie St. Paul, par exemple. On observe qu'un principe ordinaire de corruption ne l'est pas toujours pour telle ou telle personne; que si ce principe produit sans exception son effet, il est plus étendu et mieux marqué dans certains sujets que dans d'autres. Est-il question de la maladie du bled noir? On remarque que tous les grains de froment qui sont également tachés, ne reçoivent pas l'impression de la maladie, et que dans le nombre de ceux qui l'ont reçu les uns produisent des pieds de bled où la corruption est entière, et d'autres en produisent où elle ne s'étend qu'à une partie des épis, qu'à quelques grains dans un épis seul. Il n'est pas douteux que c'est toujours relativement la constitution propre des grains, et à la disposition particulière de leur germe que la poussière dont ils sont tachés, ou se trouve sans aucune action, ou n'est qu'en partie, ou bien l'exerce toute entière; de même qu'il est certain que dans une multitude d'hommes exposés également à être frappés de la peste, et tous sans attention pour s'en garantir, c'est toujours relativement à l'état actuel de leur corps, à leur tempérament particulier que ce fleau terrible, ou produit tout l'effet dont il est capable, ou n'en a qu'un momentané, ou ne s'annonce par aucun accident bien sensible. Il faut observer aussi que dans la semence la mieux choisie il se trouve quelques fois des grains qui, sans en apparence, sont intérieurement partie sains, et partie caries, ou de bled noir. Cependant ils sont encore assez bien constitués pour pouvoir germer et se produire; mais le grain qui nait d'eux se ressent infailliblement du vice de son origine.

Rien de meilleur pour se préserver des suites destructives du bled noir si répandu actuellement dans la province que les recettes excellentes que la Soc. est à faire publier. Vous choisirez celle qui vous paroitra la plus commode, et surtout celle que vous comprendrez mieux, quoique toutes les trois bien éprouvées, et fort claires, soyent aisées à comprendre. Si votre terrain a été amaigri par les suites de l'abandon, d'un labour superficiel, ou mal fait, par la poussière des mauvaises herbes, ayez soin d'arroser souvent votre bled, ou autre grains d'eau de fumiers de cheval, de brebis, infusés. Reitez l'arrosage de deux jours l'un pendant huit jours. Remuez souvent le tas, faites bien sécher vos grains, et si le temps est favorable, si votre terre est bien préparée, égouttez, bien hersez auparavant de répandre la semence, semez et semez fort, à proportion des mauvaises herbes que vous avez chez vous. Vous serez obligé de le faire pendant quelque temps, malgré l'avantage des préparations recommandées qui vous épargneront un bon quart de bled; si vos terres étoient purgées des mauvaises herbes qui les couvrent. Voyez de quelle conséquence elle seroit pour le pays, cette épargne que de personnes y trouveroient leur compte, par la nourriture qui abonderoit ou par la vente des grains qui en seroit la suite heureuse. Toutes ces circonstances réunies ramèneroient les bonnes moissons, et l'argent devenu si rare depuis la paix. Songez donc que de fort de notre chère patrie est entre vos mains, et qu'il ne s'agit que d'un effort généreux pour la faire fleurir et la remettre dans son ancien état, c'est par une culture constante et éclairée que vous parviendrez à ce but désiré.

Je ne vous exhorte pas à semer de la graine de chanvre, le Gouvernement vous a assez encouragé, je ne doute donc pas que vous vous porterez volontiers vers cette culture. Soyez convaincus qu'il n'y a rien de meilleur pour détruire vos chardons, et autres mauvaises herbes si répandues malheureusement, et que cette plante bien loin de dégraisser la terre l'ameublir, et l'enrichit en étouffant les plantes qui croissent à côté d'elle, ou sous elle, et font un engrais.

Quel contentement n'aurez-vous pas en remplissant les vœux sages de la société sous les auspices du Noble Lord qui nous gouverne? Profitez donc des bonnes recettes qu'elle vous a envoyées pour vous préserver du bled noir, et conserver assez de nourriture au commencement de la végétation de vos grains, par le moyen des lessives dans ces lessives-là. Ecumez bien tous les grains, et graines qui surnagent, choisissez un gros grain, c'est celui-là qui m'a le plus réussi depuis dix ans; il résiste mieux, (et la chose est naturelle) aux intempéries, aux gros vents. Faites en l'expérience, que la terre soit encore mouillée ou non, (si la saison vous paroît avancée), hersez la, avant de répandre la semence, je ne saurois trop vous y exhorter. Chaque année que je l'ai fait se faire a été accompagnée de succès. Mais il faut répéter le herse pour sécher et émotter ou préparer la terre convenablement. Cette besogne ne sera pas un retardement dans vos utiles opérations puisqu'elle rendra vos travaux plus fructueux. Les printemps sont quelque fois languoureux, me direz-vous, il faut se dépêcher aussitôt que la neige est fondue, que la terre est un peu préparée, il faut semer. Eh bien, c'est précisément à cause de cela, pour suppléer un peu à la saison qui est si souvent tardive, il faut hersez, cela ameublira la terre, la préparera — Ensuite le grain sera enterré avec les herbes que vous trouverez les plus convenables à cela. Les quartiers bien faites sont fort propres à cela.

Chassez les corneilles au plus tôt, la poussière les éloigne en tirant souvent des champs où elles sont tort en mangeant le bled lorsque vous avez semencé vos terres, enfin n'épargnez rien pour conserver vos grains, et les mettre à l'abri des bestiaux par de bonnes et solides clôtures à la chevillière.

**DISTRICT OF MONTREAL.** BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Catharine Guertin, Veuve Fourreau dit Champagne, against the goods and chattels, lands and tenements of Guillaume Roy, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Guillaume Roy, a lot or portion of land situate at the Coteau Saint Louis, near the town of Montreal, containing one hundred feet in front by one hundred and seventy-four feet in depth, bounded in the front by Saint Vincent Street, on one side by Saint Alexander Street, on the other side by Henry Edge, and behind by Joseph Perinault, with a small log-house and other buildings thereon erected: Now I do hereby give notice, that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder at my Office in the Town of Montreal aforesaid, on Tuesday the thirty-first day of August next, at one o'clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having any claim on the above described premises, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff at his Office in Saint Vincent's Street, before the day of sale.

MONTREAL, 21st. April, 1790.

**DISTRICT OF QUEBEC.** BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Mr. Joseph Drapeau, of the city of Quebec, merchant, against the moveable and immovable property of Louis Le Page de St. Germain, residing in the parish of Rimousky, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Louis Le Page de St. Germain:

I<sup>o</sup>. The Fief and Seigniorie of Rimousky, situated on the southern bank of the River St. Lawrence, four leagues in front, and more if to be found, by two leagues in depth, with the Island St. Barnabé, the islands large and small lying in front of the same, with an old mill and Demaine, with the house and buildings thereon erected; the said Fief and Seigniorie being intitled to all the feudal rights and profits according to the titles thereof, bounded on one side by the Seigniorie of Bicq, and on the other side by the Seigniorie of Point aux Peres, belonging to the Representatives of Lamolle Le Page.

II<sup>o</sup>. The Fief and Seigniorie of the River Mittis, situate on the South-side of the River St. Lawrence, containing one league in front by one league in depth, with all its feudal rights and profits, agreeable to the titles thereof.

III<sup>o</sup>. A lot or concession of land one league in front, to measure from a line to be drawn North-east and South-west, in order to ascertain the depth of Mr. Couillard de Lepinay's concession, situate at the place called Riviere du Sud, with two leagues in depth, joining on the North-east side by the prolongation of the line which separates the lands of Mr. de Lepinay from those of Mr. de Vincelot, on the South-west side by ungranted lands, bounded on the North-west by the said line terminating the depth of the said de Lepinay's land, and on the South-east by another parallel line which terminates the aforesaid two leagues in depth, together with the rents owing by the grantees who are settled thereon: Now I do hereby give notice, that the above-mentioned Fiefs and Seigniories will be sold and adjudged to the highest bidders, in the Court-house in the city of Quebec, on Monday the twenty-eighth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon; and in case they are not sufficient to pay the debt, interest, and costs in the said writ mentioned, the aforesaid piece or concession of land N<sup>o</sup>. III. will be sold and adjudged to the highest bidder at the church door of the parish of Cap St. Ignace, on Sunday the twenty-second day of August next, after divine service in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

All persons having claims on the above premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof in writing to the said Sheriff, at his Office in St. Lewis' Street, in Quebec, before the respective days of sale.—QUEBEC, 17th. February, 1790.

### Education for Young Ladies.

**MRS. GRAHAM**, respectfully informs her Friends and the Public, that she has moved to N<sup>o</sup>. 18, Mountain-Street, where she teaches YOUNG LADIES plain and coloured Seam and Reading; Also, Tambouring on Muslin and Satin with Gold and in Shades, Embroidery and Point, Fringe working, Gimps and tassels, &c.

N. B. She works Muffs and Fire-screens, on coloured Satin, &c. on the most reasonable Terms.—QUEBEC, 3d. May, 1790.

**WHEREAS** by deed passed before Mr Charles Stewart, Notary Public, the Copartnership of LINDSAY & MACNIDER previous to the first of May, 1788, and continued since under the firm of WILLIAM MACNIDER, was finally dissolved the first day of April last. All persons indebted to them by Notes, Bonds, Obligations, or otherwise, are to make payment unto Mr. WM. LINDSAY, jun. who is properly authorized to grant discharges for the same.—And all those who have any demands against the said concern, are requested to give them in, that they may be settled.

QUEBEC, 3d. May, 1790.

**WILLIAM LINDSAY, Junior.**

**RESPECTFULLY** informs the Public, that he has for SALE at his Retail Store, N<sup>o</sup>. 13, Market-place, Lower-town, a complete Assortment of MERCHANDISE, which he will dispose of on reasonable Terms for Cash or short Credit.

N. B. A few fashionable deep-crown'd round HATS, with double linings.

QUEBEC, 3d. May, 1790.

**MERCHANTS' COFFEE-HOUSE.**

**THOMAS FERGUSON**, returns his unfeigned thanks to the Merchants, his Friends, and the Public in general, to Commanders of vessels and transient Gentlemen, &c. &c. for their past favours; he begs leave to acquaint them he has removed from the House of Messrs. DAVISON & LEES, to the House formerly occupied by Mr. BACON, as a COFFEE-HOUSE, N<sup>o</sup>. 30, St. Peter's-Street, which he has fitted up in a commodious manner for the reception of those who may please to honor him with their commands, which he will endeavour to merit a continuance of, by furnishing the best Provisions the markets produce, and the best Liquors that can be procured.

BREAKFASTS, DINNERS, SUPPERS, RELISHES, and CHOCOLATE, COFFEE, or TEA, furnished at shortest notice.—Likewise, GOOD LODGINGS.

QUEBEC: PRINTED BY SAMUEL NEILSON, N<sup>o</sup>. 3 MOUNTAIN-STREET.

**DISTRICT de QUEBEC.** EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidoyers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de Messieurs Shoolbred & Barclay, contre les effets, biens, terres et possessions d'Antoine Touffignan, de la Paroisse de Lotbiniere, à moi adressé j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Antoine Touffignan, une piece de terre située dans la paroisse de Lotbiniere susdite, contenant 4 arpens  $\frac{1}{2}$  de front sur trente arpens de profondeur, joignant au Nord-est à Joseph Houle, et du côté du Sud-ouest à Joseph Allery, bornée devant par les terres de la première concession, et derrière par des terres non-concédées; ensemble une maison et autres bâtimens dessus construits. Or je donne avis par le présent que la dite terre et bâtimens seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Lotbiniere susdite, Dimanche le seizième jour de Mai prochain, à l'issue de la messe paroissiale, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

JA: SHEPHERD, Sheriff.

Quiconque a des prétentions sur le dite terre et bâtimens, soit par hypothèque ou autrement, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau, avant le jour de la vente.

QUEBEC, 11 Janvier, 1789.

**DISTRICT de QUEBEC.** EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour des Plaidoyers-Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de Joseph Drapeau, Marchand de Québec; contre les biens, meubles et immeubles de Louis le Page de St. Germain, demeurant en la Paroisse de Rimousky, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Louis le Page de St. Germain,

I<sup>o</sup>. Le Fief et Seigneurie de Rimousky situé au côté Sud de la riviere St. Laurent, de quatre lieues, et plus s'il se trouve de front, sur deux lieues de profondeur, avec l'Isle St. Barnabé, isles et îlets au-devant, un vieux Moulin, et la terre en Domaine, avec la maison et autres bâtimens qui y sont construits; le dit Fief et Seigneurie avec tous ses droits et profits féodaux suivant les titres; tenant d'un côté à la seigneurie du Bicq, et d'autre côté à la seigneurie de la Pointe aux Peres, appartenant aux représentans Lamolle Le Page.

II<sup>o</sup>. Le Fief et seigneurie de la riviere Mittis situé au côté Sud de la riviere St. Laurent, d'une lieue de front sur une lieue de profondeur, avec tous ses droits et profits féodaux suivant les titres.

III<sup>o</sup>. Une terre et concession d'une lieue de front à prendre à une ligne qui sera tirée Nord-est et Sud-ouest pour terminer la profondeur de la concession du Sieur Couillard de Lépinay, située à la Riviere du Sud, avec deux lieues de profondeur, joignant d'un côté au Nord-est la prolongation de la ligne qui fait la séparation des terres du Sieur de Lépinay d'avec celles du Sieur de Vincelot, d'autre côté au Sud-ouest les terres non-concédées, d'un bout au Nord-ouest, la dite ligne qui termine la profondeur de la terre du dit Sieur de Lépinay, et d'autre bout au Sud-est une autre ligne parallele qui terminera les dites deux lieues de profondeur, avec les rentes dues par les concessionnaires qui y sont établis. Or je donne avis par le présent que les dits deux fiefs ou seigneuries, seront vendus et adjugés aux plus haut enchérisseurs, à la Chambre d'Audience, dans la ville de Québec, Lundi le vingt-huitième jour de Juin prochain, à onze heures du matin; et en cas qu'elles ne suffisent pas pour satisfaire la dette, l'intérêt et les fraix mentionnés dans le dit ordre d'exécution, la dite terre ou concession N<sup>o</sup>. 3 sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la Paroisse du Cap St. Ignace, Dimanche le vingt-deuxième jour d'Août prochain, à l'issue de la Grand' messe, auxquels tems et lieux respectifs les conditions de la vente seront énoncées par

JA: SHEPHERD, SHERIFF.

Quiconque a des prétentions sur les dites terres et possessions, par hypothèque ou autrement, est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, à son bureau, rue St. Louis à Québec, avant les jours de vente respectifs.—QUEBEC, 17me Février, 1790.

**LE** Dimanche quatre Mai prochain à l'issue de la Messe paroissiale il sera, à la porte de l'Eglise St. François de l'Isle d'Orléans, procédé à la vente de plusieurs lopin de terre dépendants de la succession de feu Messire Le Guerne vivant curé de la dite paroisse. Ceux à qui il est dû par la dite succession, sont priés de remettre leurs comptes, et ceux qui doivent à la dite succession sont requis de payer d'ici au premier Juin au soussigné, Exécuteur testamentaire passé lequel temps il sera fait des diligences contre ceux qui auront été négligents de payer.

G R A V E, Exécuteur du Testament.

Québec, 15 Avril, 1790.

**ATTENDU** que par acte passé devant Mr. Charles Stewart, Notaire Public, la Société de Lindsay & Macnider, qui subsistait avant le premier de Mai 1788, et a continué depuis sous la dénomination de William Macnider, fut finalement dissoute le premier jour d'Avril dernier, tous ceux qui leur doivent par notes, billets, obligations, ou autrement, sont requis de payer à Mr. William Lindsay, junior, qui est dûment autorisé d'en donner quittances; et tous ceux qui ont des demandes à la charge de la dite Société sont priés de les produire, afin qu'elles soient arrangées.

QUEBEC, 3 Mai, 1790.

**WILLIAM LINDSAY, le jeune,**

**INFORME** le public, qu'il a pour Vendre, à son Magasin de détail, N<sup>o</sup>. 13, sur le Marché de la Basse-Ville, un assortiment complet de MARCHANDISES, qu'il vendra à bon marché comptant, ou à court crédit.

N. B. Une petite quantité de Chapeaux ronds à formes profondes, à la nouvelle mode, avec deux doublures.

Québec, 3 Mai, 1790.

**GAFFE' DES MARCHANDS.**

**THOMAS FERGUSON** fait ses sincères remerciemens aux Négocians, à ses amis et au Public en général, aux Maîtres de Vaisseaux aux Messieurs passans, &c. &c. de leurs faveurs passés; il prend la liberté de les informer qu'il a changé de demeure de la maison de Messieurs Davison et Lees à celle ci-devant occupée par Monsieur Bacon en qualité de Caffe N<sup>o</sup>. 30 rue St. Pierre, qu'il a arrangé d'une manière commode pour recevoir ceux qui voudront bien l'honorer de leurs ordres, dont il tâchera de mériter la continuation, en procurant les meilleures provisions que le Marché peut fournir, et les meilleures liqueurs que l'on puisse avoir.

A QUEBEC: CHEZ SAMUEL NEILSON, N<sup>o</sup>. 3 RUE, LA MONTAGNE